

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1922)
Heft: 2-4

Artikel: Concours pour l'effigie du nouvel écu
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624720>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quant à la réorganisation du *Turnus*. A cette conférence notre comité sera représenté par 3 membres.

Le président nous donne la bonne nouvelle que le gouvernement de Zurich a libéré la Caisse de secours de tout impôt. Nous devons ce beau résultat de nos démarches surtout au mérite et à l'insistance de l'ami de notre société, M. le Dr. Linsmayer.

Quant aux propositions pour le jury de l'Exposition nationale 1922 à Genève nous attendons la publication du règlement de cette exposition.

Concours pour l'effigie du nouvel écu.

Nous avons informé par circulaire (du 28 février) toutes nos sections des étapes de cette affaire.

Conférence du Comité du Kunstverein et du Comité central de la S.P.S.A.S. quant à la réorganisation du Turnus.

A l'issue de la conférence du 11 mars le président central a adressé aux membres du Comité central la lettre suivante que nous communiquons à nos sections.

Zurich, le 14 mars 1922.

Chers collègues,

Nous vous soumettons l'arrangement quant au Turnus que vos délégués ont conclu avec le Comité central du Kunstverein, le 11 mars, sous réserve de l'approbation des parties intéressées. De notre côté ont assisté aux délibérations MM. A. Mayer, 2^{ème} vice-président, Huber, secrétaire central, et le soussigné. Malheureusement M. Hermenjat a dû s'excuser à cause de maladie.

Nous avons stipulé dans ce nouvel contrat, que le Jury du Turnus se compose du président, nommé par le comité du Kunstverein, de 6 membres qui doivent être des artistes professionnels, ainsi que les 6 remplaçants. Le comité du Kunstverein nomme le jury et garantit à la S. P. S. A. S. une représentation proportionnée à son importance, pourvu que les membres